

L'Anse-Saint-Jean, le 4 décembre 2017.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

\_\_\_\_\_ Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 4 décembre 2017, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents :  
Monsieur Anicet Gagné  
Madame Chloé Bonnette  
Monsieur Yvan Coté  
Monsieur Victor Boudreault  
Monsieur Richard Perron  
Monsieur Éric Thibeault

334-2017  
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron.

335-2017  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Coté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 novembre 2017
- 4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**
  - 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de novembre 2017
- 5. RENOUELEMENT DES PETITES CAISSES**
- 6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
  - 6.1 Demande d'aide financière - Maison des jeunes
  - 6.2 Guignolée 2017
  - 6.3 MMQ - Dossier Bertrand Girard
  - 6.4 Services professionnels juridiques 2018
  - 6.5 Demande du comité de la Montagne en Feu
- 7. ADMINISTRATION**
  - 7.1 Calendrier des séances du conseil municipal 2018
  - 7.2 Achat photocopieur
  - 7.3 Association des plus beaux villages du Québec - Cotisation 2018
  - 7.4 Affectation dépenses au règlement 16-330
  - 7.5 Responsabilités et dossiers des élus
- 8. TRAVAUX PUBLICS**
  - 8.1 MRC délégation des compétences en gestion de matières résiduelles - Gestion des boues
  - 8.2 Soumission système de dosage eau potable
- 9. URBANISME**
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 10.1 Programme de subvention - Protocole local d'intervention d'urgence
  - 10.2 Demande d'une avance de 10 000\$ - Régie Intermunicipale de

- sécurité incendie du Fjord
- 10.3 Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord - Nomination des représentants municipaux
- 11. LOISIR, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 11.1 Guide touristique officiel 2018-2019 - Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 11.2 Grand Défi Pierre Lavoie
- 11.3 Signataires pour le protocole d'entente avec la Commission scolaire – Salle d'entraînement
- 11.4 Acquisition d'actifs par la société de développement dans le cadre du programme de soutien aux stratégies de développement touristiques
- 11.5 Fond Péribonka 2018-2019 - Cautionnement de la Société de développement
- 12. VARIA**
- 12.1 Demande d'aide financière - CFGA
- 12.2 Achats pour le service de sécurité incendie / Fonds Péribonka incendie
- 12.3 Affichage au coin de la Dallaire et chemin Périgny
- 13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. FERMETURE DE LA SÉANCE**

336-2017

LECTURE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 13 novembre 2017 soit accepté sans modification.

337-2017

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE NOVEMBRE 2017

Il est proposé par Monsieur Yvan Coté, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de novembre 2017 au montant de 132 281.25 \$ et des paiements directs au montant de 4639.55 \$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

338-2017

GUIGNOLÉE 2017

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 100\$ pour la guignolée 2017

339-2017

MMQ - DOSSIER BERTRAND GIRARD

Il est proposé par Monsieur Yvan Coté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Me Gaston Saucier pour représenter la municipalité dans le dossier de M. Bertrand Girard

340-2017

SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES 2018

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de reconduire le mandat de la firme Gaudreault, Saucier, Simard S.E.N.C pour les services professionnels des avocats pour 2018 au tarif mensuel de 255.00\$

341-2017

DEMANDE DU COMITÉ DE LA MONTAGNE EN FEU

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 500.00\$ pour la tenue d'un feu d'artifice organisé par le comité de la Montagne en feu le 31 décembre prochain.

342-2017

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Coté et résolu à l'unanimité des conseillers que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017.

Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débiteront à 19h00 soit les : 8 janvier, 5 février, 5 mars, 9 avril, 7 mai, 4 juin, 9 juillet, 6 août, 10 septembre, 1er octobre, 5 novembre, 3 décembre.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

343-2017

ACHAT PHOTOCOPIEUR

Il est proposé par Monsieur Yvan Coté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir l'option d'achat du photocopieur neuf modèle FC4505AC au montant de 10 641.31\$ plus taxes, incluant la balance du photocopieur Toshiba 3555c et d'autoriser le directeur général à signer au nom de la municipalité les documents relatifs à cette transaction.

344-2017

ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC - COTISATION 2018

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2018 de l'Association des plus beaux villages du Québec au montant de 1053.00\$

345-2017

AFFECTATION DÉPENSES AU RÈGLEMENT 16-330

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement parapluie 16-330 approuvé par le MAMOT décrétant des dépenses en immobilisation, infrastructures et pour le réseau routier au montant de 380 00.00\$;

CONSIDÉRANT QUE chaque dépense doit faire l'objet d'une approbation du conseil par résolution pour son affectation audit règlement;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer le temps de remboursement

des dépenses affectées au règlement 16-330 (résolutions 191-2017, 296-2017) et d'approuver les dépenses suivantes à être affectées au règlement 16-330:

Immobilisation et infrastructure

Génératrices (mesure d'urgence) TECQ	25 600.00\$ sur 10 ans
Acquisition du presbytère	43 800.00\$ sur 15 ans
Pontons au quai municipal	77 822.00\$ sur 10 ans
Agrandissement de la Halte routière	6 000.00\$ sur 15 ans

Réseau routier

Réfection du réseau routier RIRL	16 250.00\$ sur 15 ans
Réfection du réseau routier AIRRL	32 500.00\$ sur 15 ans
Pont de la rivière Catin	10 000.00\$ sur 15 ans

346-2017

RESPONSABILITÉS ET DOSSIERS DES ÉLUS

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la nouvelle répartition des rôles et responsabilités des élus tel que déposée par le maire M. Martel

347-2017

MRC DÉLÉGATION DES COMPÉTENCES EN GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES - GESTION DES BOUES

CONSIDÉRANT QUE depuis sa déclaration de compétence en gestion de matière résiduelle la MRC du Fjord-du Saguenay a compétence exclusive, entre autres, relativement à la gestion des boues de fosse septique sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est substituée aux municipalités aux contrats de vidange et de disposition des boues de fosse septique depuis l'entrée en vigueur du règlement 17-370 selon l'article 678.0.3 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont les mieux placées afin de poursuivre la gestion des boues de fosse septique sur leur territoire respectif et des contrats relatifs à cette gestion;

CONSIDÉRANT QUE les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec permettent à la MRC de conclure avec toute autre municipalité une entente pour la fourniture de services et la délégation d'une compétence en matière de gestion des boues de fosse septique;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Coté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à signer au nom de la municipalité l'entente avec la MRC du Fjord-du Saguenay concernant la gestion des boues de fosse septique.

348-2017

PROGRAMME DE SUBVENTION - PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers de déposer une demande d'aide financière auprès du MSP pour l'élaboration d'un protocole local d'intervention d'urgence et d'autoriser le directeur général à signer au nom de la municipalité les documents relatifs à cette demande.

349-2017

DEMANDE D'UNE AVANCE DE 10 000\$ - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU FJORD

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale de sécurité incendie du Fjord a adopté une résolution demandant une avance sur la quote-part 2018 de la municipalité afin d'acquérir un véhicule ;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Coté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un déboursé de 10 000.00\$ à titre d'avance sur la quote-part 2018 concernant la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord.

350-2017

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU FJORD - NOMINATION DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Lucien Martel et M. Victor Boudreault comme représentants de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean sur le conseil de la Régie de sécurité incendie du Fjord.

351-2017

GUIDE TOURISTIQUE OFFICIEL 2018-2019 - TOURISME SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de réserver comme par les années passées l'espace du couvert C5 au tarif de 5950 taxes en sus et d'autoriser le directeur général à signer au nom de la municipalité les documents relatifs à cette transaction.

352-2017

GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

Il est proposé par Monsieur Yvan Coté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de prendre l'engagement à mettre les ressources financières, humaines et techniques nécessaires à la tenue du passage du Grand Défi Pierre Lavoie à L'Anse-Saint-Jean le 14 juin prochain et de mandater Mme Lysanne Boily, M. Yvan Côté et M. Anicet Gagné sur le comité responsable pour la réalisation de cet événement.

353-2017

SIGNATAIRES POUR LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE – SALLE D'ENTRAÎNEMENT

CONSIDÉRANT QUE La municipalité a participé au financement de l'aménagement de la salle d'entraînement à l'école Fréchette;

CONSIDÉRANT QU'une programmation d'utilisation de cette salle a été établi pour les citoyens de la municipalité en dehors des heures d'ouverture et qu'un protocole d'entente pour la gestion de la salle doit être signé avec la commission scolaire;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente pour la gestion et l'utilisation de la salle d'entraînement à l'École Fréchette.

354-2017

ACQUISITION D'ACTIFS PAR LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUES

ATTENDU QUE dans le cadre des demandes d'aides financières gouvernementales, la Société de développement doit être propriétaire des actifs pour être admissible aux programmes d'aides financières.

ATTENDU QUE depuis 2006, la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean est gestionnaire des actifs de la station Mont-Édouard en vertu d'une convention de gestion intervenue entre la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean et la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

ATTENDU QUE la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean est autorisée dans le cadre de cette convention à acquérir des actifs reliés aux opérations de la station Mont-Édouard;

POUR CES MOTIF,

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, en vertu de l'article 7.05 de la convention de gestion intervenue entre la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean et la municipalité de L'Anse-Saint-Jean l'acquisition d'actifs au nom de la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean dans le cadre du programme PDSST.

355-2017

FOND PRÉRIBONKA 2018-2019 – CAUTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ANSE SAINT-JEAN INC.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a par la résolution 329-2017 réservé un montant de 49 600.00\$ provenant du Fonds Péribonka pour 2018-2019 pour la tenue du Critérium U16;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses doivent être réalisées pour demander le remboursement dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean Inc doit demander un prêt pour avoir la liquidité nécessaire pour la réalisation des travaux prévus dans le programme;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de l'Anse-Saint-Jean cautionne un emprunt du même montant de 49 600.00\$ par la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean Inc. pour la réalisation d'une partie des travaux prévus dans le cadre du Critérium U16.

Et que le maire et le directeur général soient autorisés à signer au nom de la municipalité tous documents relatifs à ce cautionnement.

356-2017

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CFGA

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 100.00\$ au Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CFGF) pour la participation des élèves provenant de L'Anse-Saint-Jean aux activités prévus par le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CFGF).

357-2017

ACHATS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / FONDS PÉRIBONKA  
INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont disponibles dans le Fonds Pérignonka incendie pour l'achat d'équipement en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de l'Anse-Saint-Jean est signataire de l'entente pour le Fonds Pérignonka incendie;

CONSIDÉRANT QUE les acquisitions suivantes par la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord sont nécessaires : appareils respiratoires et divers équipements d'incendie;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Coté et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour transférer les sommes disponibles pour la municipalité de L'Anse-Saint-Jean provenant du Fonds Pérignonka incendie pour l'achat des équipements mentionnés.

358-2017

AFFICHAGE AU COIN DE LA DALLAIRE ET CHEMIN PÉRIGNY

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne pourra procéder à l'implantation de la nouvelle signalisation avec l'image de marque avant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE certaines entreprises touristiques du secteur désirent afficher les informations concernant leurs activités pour cet hiver;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser temporairement pour la période hivernale et sur approbation du directeur du service des travaux publics l'affichage des entreprises touristiques du secteur qui en feront la demande en bon et due forme.

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

Monsieur Anicet Gagné informe l'assemblée sur les points suivants :

- Achalandage et nouvelle heure en janvier à la salle d'entraînement de l'école Fréchette

Madame Chloé Bonnette informe l'assemblée sur les points suivants:

- Succès de la Fête de Noël qui a eu lieu à la Petite école et félicite le comité Famille pour l'excellent travail réalisé pour cet événement

Monsieur Yvan Côté informe l'assemblée sur les points suivants:

- Forum Régional de la CREED sur les changements climatiques

Monsieur Richard Perron informe l'assemblée sur les points suivants :

- Nouvelle plateforme sur le web pour l'hébergement à L'Anse-Saint-Jean

Monsieur Éric Thibeault informe l'assemblée sur les points suivants :

- Budget 2018 du Transport adapté
- Résultat de la saison de pêche de la ZEC de la Rivière Saint-Jean
- Porte ouverte de l'école Fréchette suite aux rénovations de cet été

Monsieur Lucien Martel informe l'assemblée des points suivants :

- Lors de la rencontre de la Régie intermunicipale de sécurité incendie, il a été souligné les années de service de plusieurs pompiers de L'Anse-Saint-Jean

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

359-2017

#### FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Victor Boudreault propose la fermeture de la séance à 20h12

---

Monsieur Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

---

Monsieur Lucien Martel, maire

*« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*